



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

Trousse d'informations

Comités de liaison locaux (CLL) et Projets d'intégration

Comité mobilisation-intégration (CMI)
SPPEUQAM
Mise à jour le 16 juillet 2024

Table des matières

| | |
|--|----|
| AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES COMITÉS DE LIAISON LOCAUX | 3 |
| Le rôle du Comité de liaison local | 3 |
| LE COMITÉ DE LIAISON LOCAL | 4 |
| Composition du Comité de liaison local | 4 |
| Siéger au Comité de liaison local | 4 |
| Rôle et fonctionnement du Comité de liaison local | 5 |
| Personne coordonnatrice du Comité de liaison local | 5 |
| LE COMITÉ DE LIAISON INSTITUTIONNEL | 5 |
| NATURE ET FONCTIONS DES PROJETS D'INTÉGRATION | 6 |
| Critères d'admissibilité des projets d'intégration | 6 |
| DURÉE ET TYPES DE PROJETS | 7 |
| Projet <i>annuel</i> | 7 |
| Projet ponctuel (ou ad hoc) | 7 |
| Projet départemental | 8 |
| Projet facultaire | 8 |
| Projet interfacultaire | 8 |
| Projet Service aux collectivités | 8 |
| DÉPÔT D'UN PROJET D'INTÉGRATION | 8 |
| Rémunération | 9 |
| Fin de projet et production obligatoire d'un rapport | 9 |
| Demande de prolongation du projet | 10 |
| PERSONNE RESPONSABLE D'UN PROJET D'INTÉGRATION | 10 |
| POUR PLUS D'INFORMATIONS | 10 |
| ANNEXE 1 FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROJET D'INTÉGRATION, SPE-80 | 11 |
| ANNEXE 2 EXEMPLE D'UNE FICHE DE TRANSMISSION DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE LIAISON INSTITUTIONNEL | 12 |
| ANNEXE 3 FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT, SPE-059 | 12 |
| ANNEXE 4, RAPPORT DU PROJET D'INTÉGRATION | 13 |

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES COMITÉS DE LIAISON LOCAUX (CLL)

Qu'est-ce que les projets d'intégration?

L'enveloppe budgétaire annuelle de 600 000\$ allouée projets d'intégration fait partie de la convention collective SPPEUQAM/UQAM (Article 14). Les projets, préparés et réalisés en majeure partie par les chargé.e.s de cours, permettent de reconnaître leur contribution dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement et dans le développement académique de l'UQAM. En favorisant entre autres la participation et la collaboration entre les chargé.e.s de cours et les professeur.e.s, les projets d'intégration contribuent à la réalisation de projets académiques qui s'inscrivent dans les orientations et dans les objectifs universitaires, départementaux ou facultaires.

Lien vers la section du site web du SPPEUQAM portant spécifiquement sur l'intégration:
<https://sppeuqam.org/notre-integration-perfectionnement/projet-dintegration/>

Le rôle du Comité de liaison local

Le Comité de liaison local (CLL) reçoit et analyse les demandes de projets d'intégration et discute également du développement de diverses activités dans son unité académique. C'est un comité paritaire formé au maximum de six personnes enseignantes de l'unité (3 professeur.e.s et 3 chargé.e.s de cours) qui, entre autres, se rencontrent pour faire l'étude des projets d'intégration déposés, proposer de possibles améliorations et rédiger une évaluation sommaire du projet. Le CLL envoie ensuite les projets étudiés au Comité de liaison institutionnel (CLI), accompagné de ses recommandations. En plus de l'analyse des projets, les CLL peuvent s'impliquer avec les professeur.e.s ou la direction de leur unité d'embauche, dans des actions qui favorisent une plus grande collégialité entre enseignant.e.s. Selon l'article 14.05 de notre convention collective, le mandat du CLL est, entre autres, « *de discuter de tout sujet relié à l'amélioration de la qualité de la formation et à la reconnaissance de la contribution des personnes chargées de cours dans le département; d'entreprendre et de soutenir toute action favorisant l'atteinte de ces objectifs.* »

À vérifier par le Comité de liaison local lors de l'analyse d'un projet :

- le projet est déposé par un.e chargé.e.s de cours, ou codéposé, avec ou sans un.e professeur.e;
- un accusé de réception par courriel a été envoyé par la personne coordonnatrice du CLL à toute personne chargée de cours ayant déposé un projet.
- les chargé.e.s. de cours impliqué.e.s dans le projet doivent être sur la liste de pointage;
- un tableau doit spécifier le nombre d'heures à réaliser avant l'échéancier du 30 avril*, qui coïncide avec la fin de l'année financière à l'UQAM ;
- le CLL a rédigé ses commentaires dans le formulaire, les membres du CLL ont inscrit leur nom lisiblement et signé le formulaire à la section commentaires puis transmis les projets au service du personnel enseignant (SPE) à l'adresse courriel suivante:
projet.integration@uqam.ca ;

*Une demande de prolongation peut être déposée par la personne responsable d'un projet d'intégration au plus tard le 30 avril. La demande doit être envoyée au SPE à projet.integration@uqam.ca et à votre conseiller/conseillère CMI (<https://sppeuqam.org/pour-nous-joindre-2/comite-mobilisation-integration/>) .

Toutes les prolongations accordées sont effectives jusqu'au 31 août et toute demande de paiement en utilisant le formulaire [SPE-059](#) doit avoir été envoyée au SPE à projet.integration@uqam.ca avant le 31 août maximum.

Historique du Comité de liaison local

Le 27 novembre 1990, l'UQAM et le Syndicat des chargé.e.s de cours de l'UQAM (SCCUQ)¹ signent une entente inscrivant les premières empreintes d'un processus d'intégration et de reconnaissance académique et institutionnelle des chargé.e.s de cours. En 1996, cet accord s'inscrit dans la convention collective du SCCUQ sous la clause

14.01 : « *L'Université reconnaît les chargés de cours comme partenaires à part entière dans le développement de la mission de formation et dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement* ».

De cette initiative résulte la mise sur pied, dans les départements et dans les facultés, de comités de liaison locaux qui assurent le développement et la coordination des diverses activités et projets d'intégration des chargé.e.s de cours dans leur unité académique.

Composition du Comité de liaison local

Le Comité de liaison local (CLL) est un comité paritaire composé en parts égales de professeur.e.s et de chargé.e.s de cours. Pour connaître le nom des chargé.e.s de cours qui vous représentent au Comité de liaison local de votre unité d'embauche, vous pouvez consulter le site web du SPPEUQAM via le lien suivant : [Représentation aux instances syndicales, départementales et facultaires - SPPEUQAM](#)

Si vous rencontrez quelque difficulté, vous pouvez en tout temps vous adresser à votre conseiller.ère CMI: <https://sppeuqam.org/pour-nous-joindre-2/comite-mobilisation-integration/>

Siéger au Comité de liaison local

Pour siéger au Comité de liaison local de votre unité, vous devez vous faire élire par vos collègues lors d'une assemblée d'unité départementale ou facultaire.

Assemblée d'unité statutaire départementale

Ces assemblées d'unité départementales, ayant normalement lieu à la session d'hiver, réunissent les chargé.e.s de cours d'un département (ou leur équivalent) afin, entre autres, d'élire leurs représentant.e.s à diverses instances :

- Comité de liaison local départemental
- Conseil syndical
- Assemblée départementale
- Unité de programme de premier cycle
- Unité de programme de cycles supérieurs
- ...

Assemblée d'unité statutaire facultaire

Ces assemblées d'unité facultaires, ayant normalement lieu au printemps, réunissent les chargé.e.s de cours de chacune des facultés afin, entre autres, d'élire leurs représentant.e.s aux divers comités dont le nom et le nombre peuvent varier selon les facultés :

- Comité de liaison local facultaire
- Conseil académique et comité exécutif du conseil académique
- Comité des études

¹ Maintenant renommé Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM).

- Comité facultaire sur les infractions de nature académique
- ...

Rôle et fonctionnement du Comité de liaison local

Le CLL est le lieu privilégié pour discuter de la qualité de la formation et de l'intégration des chargé.e.s de cours. C'est aussi un lieu de collégialité pour promouvoir des projets d'intégration qui viennent concrétiser les objectifs de l'intégration.

Personne coordonnatrice du Comité de liaison local

Par souci d'efficacité, les membres du CLL désignent une personne à titre de coordonnatrice du comité. Comme les sommes allouées aux projets d'intégration le sont en vertu de la convention collective négociée par le Syndicat, la personne coordonnatrice du CLL est habituellement un.e chargé.e de cours. Le rôle de la personne coordonnatrice est de :

- convoquer les réunions du CLL*;
- s'assurer que l'ensemble des membres du CLL ont reçu les demandes de projets à chaque dépôt;
- confirmer à l'expéditeur.trice la réception des demandes de projets;
- transmettre par courriel les projets étudiés, commentés et signés par les membres du CLL au Comité de liaison institutionnel (CLI) à l'adresse courriel projet.integration@uqam.ca ;
- transmettre les résultats de l'analyse des projets à la personne responsable de chaque projet déposé (*fiche de transmission*² émise par le CLI après l'évaluation des projets).

*Le nombre de rencontres, l'horaire des rencontres et le contenu de ces dernières sont déterminés par l'ensemble des membres du comité de liaison local (CLL).

LE COMITÉ DE LIAISON INSTITUTIONNEL

Le Comité de liaison institutionnel (CLI) est un comité paritaire composé de personnes représentantes de l'Université et du Syndicat (Vice-présidence aux affaires universitaires et Comité mobilisation-intégration). En plus d'assurer le développement et la coordination des projets d'intégration des chargé.e.s de cours dans l'Université et les unités, le CLI alloue les budgets nécessaires à leur réalisation en respectant l'enveloppe annuelle négociée à l'article 14.07 de la convention collective.

Le mandat de ce comité est le suivant :

- discuter de tout sujet relié à l'amélioration de la qualité de la formation et à la reconnaissance de la contribution des chargé.e.s de cours dans l'Université;
- entreprendre et soutenir toute action favorisant l'atteinte des objectifs de l'intégration;
- décider du pourcentage du budget d'intégration alloué aux activités d'intégration réalisées sur une base annuelle et du pourcentage à être accordé aux projets d'intégration présentés sur toute autre base (trimestrielle ou autres périodes);
- élaborer, en tenant compte des priorités institutionnelles, les critères d'attribution ainsi que les modalités nécessaires à l'attribution de ces activités et projets d'intégration.

² Voir l'Annexe 2.

Nature et fonctions des projets d'intégration

Les projets d'intégration préparés par les chargé.e.s de cours ont pour objectifs :

- la reconnaissance et la valorisation de la contribution des chargé.e.s de cours, tant à la mission de formation que dans des activités connexes à l'enseignement;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Critères d'admissibilité des projets d'intégration

Les projets d'intégration sont soutenus dans le respect des particularités de chaque unité académique. Il n'est donc pas possible d'indiquer au Comité de liaison local (CLL) des critères stricts et très précis pour évaluer les projets présentés. Les principes suivants peuvent cependant guider les CLL dans l'étude des projets:

Les projets d'intégration devraient entre autres favoriser :

- la collaboration entre les enseignant.e.s dans l'optimisation de la qualité de l'enseignement;
- la contribution des chargé.e.s de cours aux activités pédagogiques des unités académiques;
- l'élaboration et la réalisation de projets pédagogiques qui s'inscrivent dans les orientations et les objectifs des départements et des facultés;
- l'évolution du rôle et de la place des chargé.e.s de cours à l'UQAM et la mise en place de conditions favorables à l'exercice de leur travail;
- la plus grande participation possible des chargé.e.s de cours lors des discussions, réflexions et prises de décisions relatives à l'enseignement, tant au niveau local qu'institutionnel et la poursuite de la mise en place des conditions nécessaires à leur implication.

Exemples de sujets pouvant être financés par les projets d'intégration :

- la production de matériel pédagogique³ (notes de cours pour un nouveau cours ou pour un cours substantiellement modifié, construction d'études de cas, nouvelles méthodes d'enseignement, mise à jour de certains cours liée à une nouvelle loi, de nouvelles orientations gouvernementales, de nouveaux protocoles pour des laboratoires);
- l'encadrement des étudiant.e.s pour la participation à des concours contribuant au rayonnement de l'Université, supervision de stages pour des cours non siglés, membre d'un jury pour un mémoire, une thèse ou un essai, ateliers de lecture dirigée;
- les réunions pour la coordination de groupes multiples d'un cours;
- les auditions d'admission ou les entrevues, la promotion d'un programme ou d'un département, par exemple dans les Cégeps;
- la participation à des équipes pédagogiques, notamment en collaboration avec des professeur.e.s pour la construction de nouveaux cours, le développement pédagogique, ou des examens communs;
- l'encadrement des étudiant.e.s pour des activités de synthèse, pour des travaux aux cycles supérieurs liés à l'expertise d'un.e chargé.e de cours;
- la participation à l'évaluation ou à la révision d'un programme de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;

³ La construction de matériel pédagogique peut être supportée par le budget de l'intégration uniquement si ce matériel s'inscrit dans le cadre d'un nouveau cours ou d'un cours modifié substantiellement, suite, par exemple, à une réforme décidée par une instance académique de l'université. Si tel n'est pas le cas, la production de matériel pédagogique est considérée comme faisant partie de la tâche de l'enseignant.e.

- et d'autres projets visant l'intégration des chargé.e.s de cours et cadrant dans les orientations du département, de la Faculté ou de l'École.

Compte tenu du grand nombre de projets déposés au CLI, il est possible que les sommes demandées ne soient pas allouées en totalité. Il est également possible que certains projets ne soient pas retenus et, dans ce cas, ces projets peuvent être redéposés à une date de dépôt ultérieure.

Durée et types de projets

Tous les projets sont présentés à l'aide du formulaire de demande de projets [SRH-80](#)⁴ disponible sur les sites Internet du Syndicat et du Service des ressources humaines de l'UQAM.

Projet ponctuel (ou ad hoc)

Il peut y avoir des projets d'intégration ponctuels qui s'échelonnent sur une plus courte période que les projets annuels. Il est alors possible de faire une demande à l'automne ou à l'hiver (on les appelle aussi *projets ad hoc*).

Les quatre types de projets qui suivent peuvent être annuels ou ponctuels :

Projet départemental

Ce type de projet implique des enseignant.e.s d'une même unité départementale. Il doit être envoyé par courriel aux chargé.e.s de cours membres du CLL du département concerné.

Projet facultaire

Ce type de projet implique des enseignant.e.s de différents départements d'une même unité facultaire. Il doit être envoyé par courriel aux chargé.e.s de cours membres du CLL de la faculté.

Projet interfacultaire

Il s'agit d'un projet d'intégration qui implique des enseignant.e.s de différentes facultés. Pour le moment⁵, il doit être déposé aux comités de liaison locaux facultaires des chargé.e.s de cours impliqué.e.s. Par exemple, s'il s'agit du projet regroupant des enseignant.e.s des facultés des arts et des sciences, le projet sera déposé aux CLL de ces deux facultés.

Projet Service aux collectivités

L'objectif des projets d'intégration dans le volet lié au Service aux collectivités est de donner l'opportunité aux chargé.e.s de cours de collaborer avec des groupes sociaux non traditionnellement desservis par les universités, et ce, dans une perspective de promotion collective ou culturelle. Soit les personnes intéressées ont déjà des liens avec les groupes (groupes communautaires, groupes de femmes et syndicats, notamment) avec lesquels elles souhaitent démarrer un projet, soit les agent.e.s de développement du Service aux collectivités (qui reçoivent les demandes des groupes sociaux) approchent directement des chargé.e.s de cours en vue de répondre aux besoins identifiés par les groupes. Avant de faire une demande de projet d'intégration de ce type, il faut communiquer avec le Service aux collectivités de l'UQAM (sac@uqam.ca) afin de vérifier : 1) si votre projet cadre dans leurs objectifs et leurs

⁴ Voir l'Annexe 1.

⁵ Le Syndicat souhaite que ces projets soient déposés directement au CLI, ce qui n'est pas la position de l'administration de l'UQAM au sein du CLI. Comme il existe un différend à ce sujet, nous recommandons pour le moment le dépôt aux CLL des facultés.

orientations ; 2) si et quand il est possible pour les agent.e.s du Service d'accompagner son développement et sa mise en œuvre, condition essentielle à la réalisation d'un projet dans le cadre du Service aux collectivités. Il est d'ailleurs suggéré de contacter le Service aux collectivités quelques mois avant les dates de dépôt. Le projet, accompagné de l'approbation écrite de la direction du Service aux collectivités, doit être déposé directement au Comité de liaison institutionnel (CLI), à l'adresse courriel projet.integration@uqam.ca. Les agent.e.s de développement du Service aux collectivités vous soutiendront dans ces démarches, le cas échéant.

Dépôt d'un projet d'intégration

Après avoir rempli le formulaire [SPE-80](#), les chargé.e.s de cours soumettent par courrier électronique leur projet aux membres chargé.e.s de cours du Comité de liaison local de leur unité. Par la suite, la personne coordonnatrice du CLL confirme la réception du projet par retour de courriel (accusé de réception).

Il y a trois dates de dépôt par année financière. Aucun projet ne sera accepté par le CLL après ces dates (ces dates sont disponibles sur [ACCENT](#) et sur le site Internet du [SPPEUQAM](#)). Suite au dépôt, le CLL se réunit pour l'analyse des projets de leur département respectif. Les dates des rencontres sont déterminées par les membres du CLL et convoquées par la personne coordonnatrice.

Lors de sa réunion, le CLL recommande, recommande sous réserve, ou ne recommande pas, l'acceptation des projets d'intégration soumis. **Ces recommandations doivent être dûment signées⁶ par le Comité à même le formulaire dans l'espace prévu à cet effet.** Ensuite, tous les projets ayant été soumis au CLL, incluant les projets non recommandés, doivent être acheminés au CLI (projet.integration@uqam.ca).

Peu après, le Comité de liaison institutionnel (CLI) se réunit et analyse à son tour tous les projets déposés et décide de leur acceptation ou non. Ses décisions sont acheminées aux membres des CLL par un courriel incluant une *fiche de transmission*⁷. La personne coordonnatrice du CLL transmet ensuite par courriel, la décision du CLI, le nombre d'heures attribuées ainsi que le numéro du projet, aux personnes qui ont soumis les projets.

Rémunération

Chaque heure de participation des chargé.e.s de cours est rémunérée au taux horaire actuellement en vigueur (55\$) et qui augmentera à 57\$ à partir du 1er avril 2025. Pour réclamer la rémunération, on doit se procurer le formulaire [SPE-059](#)⁸ disponible en ligne sur le site des ressources humaines (rhu.uqam.ca) ou bien sur le site du SPPEUQAM. Vous n'avez pas à remplir la section "représentation" mais devez obligatoirement remplir la deuxième partie du formulaire, relative à l'intégration. (<https://sppeuqam.org/conditions-de-travail-et-ressources/formulaires/>)

⁶ Il est préférable qu'une personne membre du CLL qui soumettrait un projet d'intégration se retire des délibérations lors de son évaluation par le CLL; cette personne ne peut signer les commentaires du Comité à propos de son propre projet.

⁷ Voir Annexe 2

⁸ Voir Annexe 3

Le formulaire rempli doit comporter le numéro du projet qui a été transmis par la personne coordonnatrice du CLL. Ce formulaire doit également être signé par la ou le professeur.e attiré.e au projet ou la direction du département. La personne administratrice responsable du projet d'intégration ou un membre du CLL de l'unité d'embauche peut également signer pour appuyer la demande de paiement mais sa signature ne remplace pas la signature d'un.e professeur.e ou la direction du département. Le formulaire de demande de paiement (SPE-059) doit finalement être transmis au Service du personnel enseignant (projet.integration@uqam.ca) afin d'être traité.

Fin de projet et production obligatoire d'un rapport

Par défaut, la date limite pour la réalisation d'un projet est fixée au 30 avril (date de fermeture du budget). Une fois le projet terminé, le ou la chargé.e de cours responsable du projet d'intégration doit produire un rapport d'activités⁹. S'il s'agit d'un projet récurrent, le rapport doit également accompagner la nouvelle demande de financement déposée au CLL. S'il ne s'agit pas d'un projet récurrent, on doit envoyer le rapport par courriel à la [conseillère ou au conseiller du Comité mobilisation-intégration \(CMI\) responsable de son unité d'embauche](#), ainsi qu'au Service du personnel enseignant (projet.integration@uqam.ca). Aucun projet visant la poursuite d'activités d'un projet antérieur ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné d'un rapport écrit.

Demande de prolongation du projet

Si le projet n'a pu être complété à temps, on peut demander une prolongation en indiquant les motifs. Cette demande, faite au plus tard le 30 avril par la personne responsable du projet, est adressée par courriel à la conseillère ou au conseiller du CMI, responsable de l'unité d'embauche¹⁰, qui s'assurera ensuite du suivi auprès du Service du personnel enseignant. La date ultime de réclamation des heures pour les projets prolongés est le 31 août.

Personne responsable d'un projet d'intégration

La personne responsable du projet d'intégration est habituellement celle qui prépare et dépose un projet. Son nom apparaît sur la première page du formulaire. Ses tâches sont de :

- coordonner les activités du projet;
- veiller à la gestion financière du projet, en s'assurant que la chargé.e de cours qui exécute le travail remplisse le formulaire de réclamation SPE-059 dûment cosigné;
- rédiger un rapport qu'elle soumet par courriel à la conseillère ou au conseiller du CMI responsable de l'unité d'embauche ainsi qu'au Service du personnel enseignant. S'il s'agit d'un projet récurrent, le rapport accompagne la nouvelle demande de financement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour d'autres informations, contacter le Comité mobilisation-intégration du Syndicat :

- Cathy Beausoleil, poste tél. 5609 beausoleil.cathy@sppeuqam.org
- Laurence Castonguay Emery, poste tél. 8272 castonguay_emery.laurence@uqam.ca
- Simon Leclerc, poste tél. 2791 leclerc.simon@uqam.ca

⁹ Voir l'Annexe 4.

¹⁰ Les noms de la conseillère/du conseiller sont inscrits sur la *Fiche de transmission*. On peut également trouver ces noms sur le site du Syndicat : sccuq.org/pour-nous-joindre/comite-mobilisation-integration

Et, bien sûr, vous pouvez parcourir le site Internet du Syndicat à <https://sppeuqam.org/notreintegration-perfectionnement/projet-dintegration/>

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROJET D'INTÉGRATION, SPE-080

Pour soumettre un projet, la personne chargée de cours remplit le formulaire en prenant soin de :

- de remplir la version la plus récente du [formulaire](#)
- répondre aux questions inscrites sur la page couverture du formulaire;
- résumer le projet;
- décrire les objectifs spécifiques et les retombées pédagogiques;
- énoncer les étapes de réalisation;
- établir le calendrier de réalisation des différentes étapes;
- présenter une version détaillée des coûts.

Unité académique

Titre du projet

La personne chargée de cours qui présente le projet

Pour le dépôt du

Nom de l'enseignant-e responsable administratif du projet :

Nombre d'heures demandées :

Nombre de personnes chargées de cours participantes

Nombre de personnes professeurs participantes

S'agit-il d'un projet récurrent? Oui Non

Si oui, le rapport du précédent projet doit être inclus dans la présente demande.

Les personnes chargées de cours qui participeront au projet doivent être inscrites sur la liste de pointage.

L'échéancier déterminé dans ce projet ne doit pas dépasser le 30 avril de l'année budgétaire en cours.

Est-ce que ce projet fait l'objet ou a déjà fait l'objet d'une demande en *Perfectionnement court*? Oui Non

Le projet doit être transmis par courriel en format pdf au Comité de liaison local (CLL) de votre faculté, école ou département. Vous recevrez un accusé de réception du CLL.

Le CLL doit acheminer les projets en 1 exemplaire par courriel à l'adresse suivante :

projet.integration@uqam.ca

SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

RÉPONSE DU COMITÉ, tenue le

Le projet est : ACCEPTÉ REFUSÉ (voir note) MIS EN ATTENTE (voir note)

Numéro du projet : _____ Échéance : _____

PROJET D'INTÉGRATION

CATÉGORIE

(Cochez LA case qui représente le mieux votre projet)

Comité de l'unité académique/Groupe de travail

Matériel pédagogique

Encadrement des étudiants-es

Recrutement / sélection

Rayonnement

Autre

Élargissement (spécifiez)

**ANNEXE 2
 EXEMPLE D'UNE FICHE DE TRANSMISSION DES DÉCISIONS DU COMITÉ DE LIAISON
 INSTITUTIONNEL**

| Titre du projet | Chercheur Chargé.e de cours qui présente le projet | Nombre d'heures demandées | Espace réservé au Service du personnel enseignant | | | | Échéance | RAISON DU REFUS/REMARQUE |
|---|--|---------------------------|---|---------------|---------------|---------------|-------------|--|
| | | | Heures accordées | Heures à 51\$ | Heures à 53\$ | Heures à 55\$ | | |
| Comité de suivi de la concentration danse de la maîtrise en enseignement des arts | guindon.stephanie@uqam.ca | 30 | 22-23-ART-64A-01 | 18 | | | avr. 30, 23 | Nous vous accordons les heures utilisées l'an dernier. |
| Comité pour le rayonnement des PPN | simard.france@uqam.ca | 20 | 22-23-ART-64A-02 | 20 | | | avr. 30, 23 | |
| Comité de suivi en art dramatique à la MEA | roy.isabelle@uqam.ca | 42 | 22-23-ART-64A-03 | 39 | | | avr. 30, 23 | La rédaction du rapport ne peut pas être incluse dans le budget d'intégration. |

Dépôt du 13 mai 2022

Pour + d'infos : Cathy Beausoleil, beausoleil.cathy@eppeuqam.org, #5609

vileneuve.lucie@uqam.ca;gauthier.philippe-aubert@uqam.ca;saad.myriam@uqam.ca;savard.veronique@uqam.ca;provost.guillaume@uqam.ca;

Le Comité de liaison local doit transmettre l'information contenue dans cette fiche de transmission aux personnes qui ont déposé les demandes de financement de projet : acceptation, remarque, ou refus et numéro de projet si acceptation. Merci!

| CLL, professeur.e.s | |
|--------------------------|--|
| Lucie Vileneuve | vileneuve.lucie@uqam.ca |
| Philippe-Aubert Gauthier | gauthier.philippe-aubert@uqam.ca |
| CLL, chargé.e.s de cours | |
| Myriam Saad | saad.myriam@uqam.ca ; |
| Véronique Savard | savard.veronique@uqam.ca ; |
| Guillaume Provost | provost.guillaume@uqam.ca ; |

Coordo

ANNEXE 3
FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT, SPE-059

MATRICULE : _____

Département, École et Faculté : _____

IDENTIFICATION

Nom à la naissance / Autre nom: _____ Prénom: _____ Numéro d'assurance sociale: _____

No civique: _____ Rue: _____ Ville et province: _____ Code postal: _____

Tél.: (résidence): _____ Tél.: (bureau): _____

Je confirme que je suis inscrit-e sur la liste de pointage des chargés-es de cours

REPRÉSENTATION

| COMITÉ(S) (spécifiez le ou les comités) | DATE / RÉUNION AAAA/MM/ | NB D'HEURES PARTICIPATION | * NB D'HEURES PRÉPARATION | TAUX | TRAITEMENT (inclut % vacances) |
|---|----------------------------|------------------------------|------------------------------|------|-----------------------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

* S'applique uniquement à la préparation des conseils académiques et d'administration, commission des études et sous-commission des ressources. Note: du besoin utiliser un autre formulaire

AVIS D'ACCEPTATION

J'autorise l'UQAM à déposer le montant de tout salaire net qui m'est dû à l'institution financière mentionnée (voir verso)

Signature, chargé-e de cours: _____ AAAA/MM/||

Signature, direction du représentant de l'UQAM: _____ AAAA/MM/||

REMARQUES : _____

INTÉGRATION (projet)

No du projet: _____ Titre du projet: _____

Nature des services requis: _____

| DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL AAAA/MM/ | DATE DE FIN DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL AAAA/MM/ | NOMBRE TOTAL D'HEURES | TAUX HORAIRE | MONTANT DU CONTRAT* |
|--|--|--------------------------|-----------------|------------------------|
| | | | | |
| | | | | |

* Ce traitement inclut l'indemnité de vacances

AVIS D'ACCEPTATION

J'autorise l'UQAM à déposer le montant de tout salaire net qui m'est dû à l'institution financière mentionnée (voir verso)

Signature, chargé-e de cours: _____ AAAA/MM/||

Signature, professeur.e attaché.e au projet (obligatoire): _____

Signature, personne responsable administrateur: _____ AAAA/MM/||

REMARQUES : _____

ANNEXE 4 RAPPORT DU PROJET D'INTÉGRATION

Rapport - Projet d'intégration

Chaque personne chargée de cours ayant obtenu du financement pour un projet d'intégration doit produire un rapport et l'envoyer par courriel à la [conseillère ou au conseiller du Comité mobilisation-intégration \(CMI\)](mailto:projet.integration@uqam.ca) responsable de son unité d'embauche ainsi qu'au Service du personnel enseignant (projet.integration@uqam.ca).

Nul projet visant la poursuite des activités d'un projet antérieur ne sera pris en considération s'il n'est pas accompagné d'un rapport écrit. Ce dernier permet aux membres du Comité de liaison institutionnel (CLI) d'effectuer un suivi des projets réalisés, d'évaluer la pertinence des projets au regard des objectifs de l'intégration et d'entériner le prolongement éventuel des activités des projets.

Le rapport doit contenir :

- le numéro du projet
- le titre du projet
- le nombre d'heures demandées
- le nombre d'heures accordées
- la portée du projet (le nombre approximatif de personnes rejointes: **étudiantes**, enseignantes, et/ou autres)
- un bref compte-rendu du projet (voir détails ci-dessous)
- un rapport détaillé des tâches réalisées en lien avec les heures travaillées, sous forme de tableau sommaire, dont voici un exemple :

| Nom, Prénom | Tâche réalisée | Nombre d'heures |
|--|----------------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| Total des heures <i>utilisées</i> : | | |

- Bref compte-rendu du projet:

Le compte-rendu du projet devrait normalement répondre aux questions suivantes:

- Dans quelle mesure avez-vous atteint (ou non) les objectifs de votre projet et quelle en a été la portée?
- En quoi la réalisation de votre projet a contribué à l'intégration des personnes chargées de cours au sein de votre département/faculté/école?
- Quels seraient les points à améliorer? En d'autres termes, si c'était à refaire, que feriez-vous différemment?